



## **Séance du mardi 17 juin 2014**

**Interventions de Jean-Claude Blanchard, conseiller communautaire à la CARENE**

*Seul le prononcé fait foi.*

### **Délibération 15**

**Finances - Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) - Année 2014 - Répartition entre la CARENE et ses communes-membres – Approbation**

« Monsieur le président, mes chers collègues.

Le principe même du fond de péréquation des ressources intercommunales et communales m'interroge. Je voterai « Contre ».

Prétendre vouloir, je cite, « *prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes (...) moins favorisés* » revient simplement à casser un peu plus l'État dans ses prérogatives régaliennes, et renforcer d'autant les communautés d'agglomération, dans leurs principes et dans leurs attributions. Les mensonges gouvernementaux d'une « réforme territoriale » à court terme, cachent, me semble-t-il, une « destruction

territoriale ». Notre espace de vie devient incompréhensible dans le millefeuille actuel. En effet, qui, exactement, fait quoi ? Sortez de ce conseil, pointez à la gare et questionnez ne seraient-ce que dix Nazairiens. Les réponses seront je le pense édifiantes sur l'illisibilité totale de notre système. En revanche, vous trouverez probablement des gens pour vous témoigner leur attachement pour la France, leur département, et leur commune, la plus petite des patries.

Les communautés d'agglomération deviennent progressivement une réalité nationale depuis ces dix dernières années. Je ne suis pas pour... ce d'ailleurs pourquoi je siège dans l'une d'elles, pour en dénoncer les excès éventuels, et je dois le dire, réguliers. Mais, dans la mesure où ces structures sont une réalité administrative, ne peuvent-elles au moins être autonomes ? Recourir de la sorte à d'autres communautés d'agglomération a quelque chose d'une bouffonnerie. Que veut-on nous dire sans oser le dire ? Acter, demain, notre dépendance à Nantes Métropole ? Mais nous ne sommes en rien la lointaine banlieue de Nantes. Notre place dans l'Histoire nous oblige devant la France à notre identité propre, à redevenir qui nous sommes. Il faut, monsieur le président, mes chers collègues, en revenir à la saine échelle. C'est-à-dire, « État-département-commune », qui est la plus légitime et la plus efficace, y compris dans la mondialisation, votre sacro-sainte mondialisation, que nous vous laissez bien volontiers, pour penser au peuple d'abord.

Or, vous ne pourrez que désunir le peuple à constamment perdre votre temps – et l'argent des contribuables – et ainsi boucher les trous des autres. Ce misérabilisme n'est pas digne de la grandeur française. Et cependant, il est tellement dans l'air du temps ! La réorganisation voulue par le président Hollande vient le prouver, avec quelques aspects dramatiques, comme de décider au pifomètre du nombre définitif de régions. Voilà un chantier qui, au-delà de faire mal à beaucoup de nous sur la question de la réunification bretonne, remet en cause le pacte national en demandant, aussi, la peau des départements. Cette gauche, dont les ancêtres politiques de la Révolution française ont inventé les départements, est incapable de les maintenir... un comble ! De plus, un tel choix décidé par l'arbitraire est inconstitutionnel. En effet, la suppression des départements nécessiterait une révision de la Constitution. L'article 72 de la Constitution est limpide en ce qu'il consacre l'existence du département en tant que collectivité territoriale administrée par un conseil élu et doté de pouvoirs de décisions sur les compétences dont il est chargé. La Constitution de la République française parle des départements. Or, la CARENE et ses 221 sœurs, communautés d'agglomération revendicatives en droits et gourmandes des deniers publics, elles, ne sont pas gravées dans la Constitution. Un pouvoir viendra en 2017, qui devra les balayer et ne pas s'encombrer avec nostalgie des ruines.

Pour conclure, cette opposition de principe aux communautés d'agglomération motivera me concernant, au-delà d'un vote « Contre » au sujet de la présente délibération, un vote identique pour la délibération 23, que j'évoque par avance. Je ne pense pas qu'aucune parcelle de France ait à jouir – je dirai plutôt, à souffrir – des

« bénéfiques » du « marketing territorial » et de quelque « agence internationale que ce soit ». Selon moi, c'est l'État qui doit être le premier décideur d'une équitable valorisation économique, culturelle, touristique et patrimoniale des territoires. Le principe même d'agences internationales pour en décider, par sa grandeur délirante, n'est pas acceptable, sauf à faire concurrence à l'État dans ses attributs historiques, donc à le délégitimer. Quant aux principes d'un quelconque « marketing » appliqués à l'espace de vie des hommes, ce n'est pas ma philosophie. Accepter le « marketing territorial » aujourd'hui en votant ce type de délibérations, c'est accepter demain la rentabilité de court terme pour une minorité toujours plus réduite comme fin en soi, non l'intérêt général des collectivités humaines.

Je vous remercie pour votre attention. »

### **Délibération 20**

#### **Finances - Commission intercommunale des impôts directs - Proposition de liste des commissaires titulaires et suppléants - Approbation**

« Monsieur le président.

Je prends simplement la parole, un peu étonné, pour vous demander ce qui justifie la présence d'habitants de la commune de Guérande au sein de la commission intercommunale des impôts directs de la CARENE. En effet, la commune de Guérande est intégrée à Cap Atlantique, et non à la CARENE.

Je vous remercie pour votre attention. »

### **Délibération 24**

#### **Éolien offshore - Projet de STX France d'implantation de nouveaux moyens de production pour la fabrication de sous-stations électriques - Prise de participation de la SONADEV dans une structure de portage immobilier (SAS) - Autorisation expresse de la CARENE - Avance en compte courant d'associés - Délibération modificative**

« Monsieur le président, mes chers collègues.

Ma position personnelle sera l'abstention, faute de disposer de suffisamment d'éléments. Plusieurs interrogations, partagées avec mes camarades travailleurs de Saint-Nazaire Bleu Marine, justifient cette abstention. En effet :

- Personne à ce jour ne sait qui reprendra *STX France*.
- Je ne vois pas comment *STX France* peut s'engager sur du long-terme, sachant qu'ils sont à vendre.

Je vous remercie pour votre attention. »

## **Délibération 29**

### **Transports - Contrat d'obligation de service public conclu avec la STRAN - Approbation et autorisation de signer l'avenant n° 2**

« Monsieur le président, mes chers collègues.

Par principe, je suis contre ce projet de gratuité. Rien n'est véritablement gratuit. Et ce qui l'est n'a manifestement pas de valeur.

Tout ce qui est gratuit, les contribuables le paient finalement. Tout ce qui, de plus, est annoncé comme gratuit, est généralement démagogique. Que l'on en juge concernant un cas similaire à Dunkerque : la proposition durant la dernière campagne municipale par le socialiste dissident Patrice Vergriete, de la gratuité des bus. Une fois celui-ci élu maire, la gratuité s'est pourtant fait attendre.

Plus rarement, l'utopie de la gratuité est devenue réalité. Ainsi, à Aubagne et dans sa communauté d'agglomération comprenant onze autres communes, le bus gratuit est une réalité depuis mai 2009. Problème : depuis la gratuité, les entreprises de plus de neuf salariés ont augmenté le versement transport de 0,6 % à 1,5 %, puis 1,8% de leur masse salariale.

Les problèmes engendrés par la gratuité dans les transports sont également d'autre nature. Par exemple, concernant la communauté d'agglomération de Châteauroux, qui, pionnière en la matière, bénéficie de bus gratuits depuis 2002, au moment du passage du système payant au système gratuit, les actes de vandalisme ont augmenté de 900 % par rapport à l'année précédente. En cause, le sentiment d'impunité chez une minorité d'usagers, pour qui les bus sont un peu des taxis, qui peuvent – et doivent – les déposer chez eux.

Je vous remercie pour votre attention. »

## Délibération 30

### **Transports - Réseau urbain géré par la STRAN - Opérations de promotion du réseau, sous forme de réductions ponctuelles ou d'une gratuité exceptionnelle - Approbation**

« Monsieur le président, mes chers collègues.

La gratuité exceptionnelle préconisée par cette délibération devrait être élargie aux jours de pics de pollution. Je m'étonne que ce conseil, à majorité de gauche, ne prenne pas davantage en compte les problématiques écologiques. Un des seuls motifs valables d'une gratuité exceptionnelle, c'est selon moi de préserver le cadre de vie de nos administrés, à commencer par notre jeunesse. »

Je vous remercie pour votre attention. »